



44 Salles adhérentes à la Fédurok

L'Abordage > Evreux L'Aéronef > Lille

Barbey Rock School > Bordeaux

Le Bato Fou > St Pierre la Réunion

Le Bikini > Toulouse

Le Brise Glace > Anney

Le Cadran Omnibus > Colombes

Le Cargo de Nuit > Arles

La Cave à Musique > Mâcon

Le Chabada > Angers

Le Chato'Do > Blois La Citrouille > St Brieuc

La Clef > St Germain en Laye

La Coopérative de Mai > Clermont Ferr and

 $CREP\ (Le) > Toulon$

Cylindre (Le) > Larnod

L'Elysée Montmartre > Paris

Le Florida > Agen

Le Fuzz'yon > La Roche sur Yon

Le Grand Mix > Tourcoing Cedex

La Grange à Musique > Creil

Le Grenier à Sons > Cavaillon

Le Krakatoa > Mérignac

La Luciole > Alençon

La Lune des Pirates > Amiens

Le Manège > Lorient

MJC de Montluçon > Montluçon

Le Moulin de Brainans > Brainans

Le Moulin > Marseille

La Nef > Angoulême

Le Noumatrouff > Mulhouse

L'Olympic > Nantes

Le Palaxa > St Denis la Réunion

Le Plan > Ris Orangis

La Poudrière > Belfort

Le Rack' Am > Brétigny/Orge

Le Rio Grande > Montauban

Run ar Puns > Châteaulin

Le Sous Marin > Vitrolles Cedex

L'Ubu > Rennes

L'Usine > Reims

Victoire II > Montpellier

Vip > Saint-Nazaire

West Rock > Cognac

Et si on parlait d'artistique... et non d'esthétiques...

Après l'inscription par l'État dans ses dispositifs d'intervention, des musiques dites actuelles, l'engouement des pouvoirs publics territoriaux vis à vis de ces pratiques ne se dément pas.

Force est de constater que les projets fleurissent à l'appro che de nouvelles échéances électorales. Même si nous pouvons nous en réjouir, nous devons également exprimer de grandes inquiétudes.

En effet, derrière cette apparente nouvelle terminologie "musiques actuelles", c'est encore le processus de reconnaissance publique de représentations sociales et politiques dominantes qui s'impose.

Nous assistons à une identification séparée, tout en faisant croire l'inverse, du jazz, de la chanson, et à l'occasion, des musiques traditionnelles. Tout ceci relève plus d'une analyse normative de type académique sur un schéma patrimonial que de l'acceptation réelle de pratiques artistiques et culturelles en mouvement, dont l'initiative ne serait plus le fait de quelques-uns bien repérés, mais d'histoires collectives certes plus difficiles à cerner.

Les enjeux de pratiques en collectif, d'engagements singuliers mais pluriels et de maniement de l'objet technologique propre à ces musiques ou productions sonores, se heurtent à des conceptions "traditionalistes" de l'artistique et du culturel.

Ces conceptions rencontrent un consensus large fortement partagé par les édiles politiques et administratifs, qui s'empressent de reconnaître des mouvements qui donnent l'illusion de la modernité sans la profondeur d'une véritable mutation.

Faute, d'une part, de s'intéresser à l'artistique dans ce qu'il a de plus réel mais peut être de moins noble, c'est à dire dans ses modes de production, d'expérimentation et d'expression de créativité, et faute, d'autre part, d'une volonté forte de construction sociale et culturelle commune et partagée, les pouvoirs publics renvoient les populations à des cadres où elles n'ont guère de place.

En corollaire à ce désintérêt de l'artistique, émergent des projets ballottés entre deux pôles exclu-

sifs, soit des projets très administrés, selon des usages inadaptés et souvent sans grandes ambitions artistiques et culturelles, soit des projets basés sur un standard uniquement commercial.

Il est, dès lors, très difficile de faire entendre qu'il puisse exister une troisième voie plus participative et collective qui ne se reconnaît pas d'une représentation sociale particulière mais d'une pratique ou d'une confrontation artistique.

Il suffit de regarder les projets de groupes accompagnés par les lieux de la Fédurok, au travers du projet "Départ", pour constater que les esthétiques ont explosé et qu'elles deviennent plus des adjectifs qui qualifient des rythmiques, des couleurs sonores ou des revendications culturelles et philosophiques.

Et la rencontre régulière avec les artistes permet de comprendre qu'ils sont en quête d'autres schémas de développement et de vie et qu'ils ne sont qu'imparfaitement accompagnés par l'industrie et le secteur public.

Beaucoup de lieux, confrontés à ces réalités, sont donc eux aussi dans ces perspectives d'un entredeux ou d'un "tiers secteur", à une autre époque déno mmée "alternatif", "underground" ou de contre culture. Beaucoup, après avoir dépassé quelques années d'existence et développé des relations aussi bien avec le champ public que commercial, se refusent à se laisser enfermer dans une vision bipolaire.

Mais que dire des lieux qui naissent à l'heure actuelle presque exclusivement de l'initiative de collectivités publiques où le projet n'est envisagé qu'en terme d'une succession de services à la population (diffusion de concerts, répétition, ...) sans que la réflexion n'ait dépassé le stade de l'investissement et que les enjeux culturels et artistiques n'aient été mesurés .

Sans doute n'est-il pas plus important de communiquer sur une apparente prise en compte, que d'aborder en profondeur les mutations sociales et culturelles au risque de s'y perdre?

édurok

SOMMAIRE

Présentation de la Fédurok (P.2/3)

> Projet Tour de France (P.4/5)

Projet Départ : Présentation générale (P.6/7)

Présentation des groupes (P.8/9/10/11)

Fiscalité (P.12/13)

L'avenir des dispositifs publics relatifs aux lieux

(P.14/15) Programmation estivale des lieux

(P.16)

Le Sous Marin (P.16)

La Gazette Magique est éditée par 1'association Fédurok

Bureau: c/o Trempolino 51 Bd de l'Egalité 44100

Nantes Tél: 02 40 58 21 74 Fax: 02 51 80 99 20 E-Mail: info@la-fedurok.org Web: www.la-fedurok.org

Siège social: c/o Trempolino même adresse / Directeur de la publication : Philippe Berthelot / Rédacteur en chef : Philippe Berthelot

> Mise en page: Éric Jacob, Dub

Lutte finale sur mise en Page: Vicious Sid Dialektik Records, Hyacinthe Chataigné et Florent Rouaud

Ont collaboré à ce numéro : Éric Boistard, Béatrice Macé, Philippe Berthelot, Hyacinthe Chataigné, Anne-Marie Burban, Gérald Chabaud, Vincent Rulot, Didier Veillault, Guillaume Renaud, Stéphane Moreau, Anne Benetollo, Le Sous-Marin.

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

> ISSN 1260 0164 Dépôt Légal à parution Imprimerie LNG Nantes Reproduction interdite

Fédération de lieux de musiques amplifié es/actuelles LA FEDUR

l'Association Fédurok a pour but au regard de son objet statutaire :

- D'analyser, définir et corriger en concertation avec les organismes professionnels et les pouvoirs publics - les freins et les carences juridiques, économiques, politiques et sociaux rencontrés dans le secteur du spectacle vivant.
- D'aider au développement les projets culturels et artistiques des lieux de musiques actuelles et amplifiées, en particulier adhérents, mais aussi dans le cadre de l'intérêt général au développement des pratiques culturelles et artistiques aussi bien professionnelles qu'amateurs.
- De maintenir l'exigence et l'indépendance artistique et de réfléchir sur les problématiques artistiques de découverte, d'innovation, de création et de formation.
- De construire une éthique professionnelle et de solidariser les équipes en charge des projets par la mise en œuvre d'outils de réflexion et d'action partagés.
- D'associer très largement l'ensemble des acteurs du champ des musiques amplifiées et actuelles à ses travaux.

La Fédurok rassemble plus de quarante lieux de musiques amplifiées et actuelles, répartis sur l'ensemble du territoire national et assumant un rôle déterminant sur le plan artistique et culturel, tant local que national.

Ces lieux ne revendiquent pas une esthétique particulière mais des pratiques artistiques musicales qui se fondent sur l'innovation, l'usage des technologies du sonore et une étroite relation avec les populations.

Les projets artistiques et culturels des lieux s'articulent sur une action culturelle principalement construite à partir de la diffusion mais aussi, de plus en plus, autour de la formation, de l'accompagnement artistique, et du soutien à la création.

Ils affirment une indépendance du projet artistique et culturel qui s'appuie sur une structuration juridique et économique non lucrative.

C'est pourquoi ces lieux se situent dans une économie " mixte " s'appuyant sur des financements publics pour satisfaire des missions d'intérêt général en relation avec l'activité commerciale du spectacle vivant.

L'Association Fédurok développe une philosophie d'action qui vise à fédérer les énergies et les volontés de lieux adhérents de musiques amplifiées et actuelles au travers d'une mise en réseau démocratique et active.

L'ensemble des actions ou " chantiers " se fonde sur une analyse collective partagée.

Aucune action ou chantier n'est développé sans qu'ils soient décidés et validés tout au long de son développement par les lieux adhérents, qui par ailleurs répondent à des critères stricts de transparence et d'engagement.

C'est pourquoi, par année, la fédération fonctionne sur la base de trois Assemblées Générales de deux jours, de commissions de travail et de Conseils d'administrations réguliers (de jours tous les deux mois). L'ensemble des documents issus de ces réunions de travail est diffusé aux lieux adhérents, et une synthèse est disponible pour le secteur par le biais notamment de la Gazette Magique tous les six mois.

Pour les années 2000, 2001 et 2002, le programme de la Fédurok se caractérise plus particulière-

1/ La mise en place et la gestion d'un outil permanent d'observation et d'analyse des lieux adhérents.

Cet outil vise, à partir d'une collecte de données à la fois quantitatives et qualitatives, à construire une base de données pérenne et des outils d'analyse, afin de permettre aux lieux adhéænts d'élaborer une vision distanciée de leur pratique et de définir des perspectives de développement quant à leur projet et mode de fonctionnement.

Le traitement des données se fonde sur des compétences humaines (un directeur un chargé d'études et des personnes ressources qualifiées) et l'utilisation d'outils informatiques et multimédias (base de données intégrée au site).

2/ Un travail d'analyse, d'information, de sensibilisation et de formation des lieux adhérents .

Les lieux sont sujets à de nombreuses difficultés dues, pour l'essentiel, à leur arrivée récente sur le secteur professionnel qui n'est pas structuré et organisé en fonction de leurs réalités de développement (statuts, fiscalité, comportement culturel et social des publics et des artistes, g estion sonore amplifiée, reconnaissance des pratiques amateurs, Insertion professionnelle, ...).

La fédération se structure donc en premier lieu en tant que centre de ressources pour ses adhérents mais aussi dans un second temps, pour l'ensemble des acteurs du secteur par l'élaboration d'outils d'information interne et externe à l'aide de supports papiers (Gazette magique, fréquence, notes, études, revues de presse) mais surtout par l'usage des Nouvelles Technologies de l'Information (Site Internet).

Des commissions et des ateliers lors des Assemblées Générales, tout au long de l'année, ont pour but de poser la réflexion et un travail d'analyse collectiv e.

3/ Une participation à la construction de partenariats en concertation avec les organismes professionnels et structures publiques, à chaque échelon territorial.

La fédération, non seulement informe ses adhérents, mais surtout crée et or ganise des outils de production collective, de dialogue et de partenariat avec les pouvoirs publics et le secteur professionnel pour dégager des solutions profitables aux lieux et à l'intérêt général du secteur.

Elle procède en particulier par la mise en place de partenariats associés avec des structures représentatives nationales et des groupes de travail sur des chantiers spécifiques.

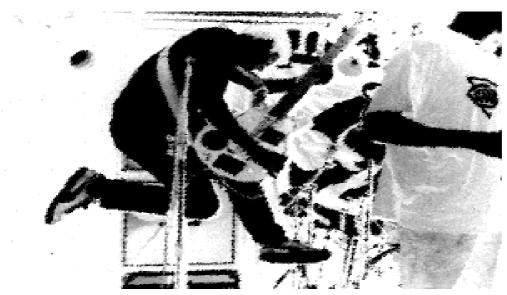
Les chantiers engagés à ce jour par la Fédurok et faisant l'objet de partenariats sont pour les trois années à venir :

- 1. Gestion sonore (diffusion, éducation, formation et information)
- 2. Territoire (décentralisation, déconcentration, structuration professionnelle en Région)
- 3. Formation (équipes des lieux, artistes, publics)
- 4. Développement artistique (accompagnement des pratiques musicales amateurs et profes-
- 5. Réglementation et statut (fiscalité et social, association L.1901, délégation de Service public)
- 6. Europe (mise en réseau)
- 7. Nouvelles technologies
- 8. Accompagnement et soutien aux lieux

De certains chantiers peuvent émerger des actions spécifiques de mobilisation et de revendication (Mise en place de forum et d'un livre blanc sur les pratiques amateurs, projet "Départ "(Cf annex es) et des campagnes d'information et de prévention (risques auditifs et hauts niveaux sonores).

4/ Un accompagnement permanent à la fois collectif et individualisé des lieux adhérents

Cette partie représente une part très importante de l'activité de la Fédurok et nécessite une disponibilité des moyens humains et une implication au plus près de l'activité des lieux adhérents pour les soutenir : par une présence sur le terrain, une bonne connaissance de leur réalité, des apports métho dologiques, des contenus et une représentation professionnelle forte. L'accompagnement se situe sur les plans juridiques, économiques, politiques, pédagogiques, culturels et artistiques.



La gazette magique de la fédurok / N°15 / juin 2000 / Page 3



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président fondateur : Didier Veillault

(La Coopérative de Mai -Clermont-Ferrand)

Bureau:

Présidente :

Béatrice Macé (Ubu - Rennes)

Vice-président :

Eric Boistard

(Olympic - Nantes)

Secrétaire:

Vincent Rulot

(Clef - St Germain en Laye)

Secrétaire adjoint :

Marc Tison

(Grand Mix - Tourcoing)

Trésorier : Henri Didonna

(Cave à Musique - Mâcon)

Trésorier adjoint : Francois Delaunav

(Chabada - Angers)

Administrateurs:

Jean-Luc Wertenschlag (Noumatrouff -

Mulhouse)

Jean-Christophe Aplincourt

(Abordage - Evreux) Christophe Gassiot

(Fuzz'yon - la Roche sur Yon)

Équipe :

Philippe Berthelot

Chargé d'études :

Hyacinthe Chataigné

Commission Développement

Gérald Chabaud (Chabada - Angers)

Commission Formation:

Christophe Gassiot (Fuzz'Yon - La

Roche sur Yon)

Commission Territorialité : Éric Boistard (Olympic - Nantes)

Commission "Burn Out" (gestion sonore):

Thierry Montels (Florida - Agen) et Tonio Canat (Ubu - Rennes)

Partenaires Associés :

Le Synpos (Syndicat national des Producteurs et Organisateurs de Spectacles), le Réseau Chainon, la FNCC (Fédération Nationale des Collectivités territoriales pour la Culture), l'Association Nationale des Directeurs d'Affaires Culturelles des Villes de France, l'Association Nationale des Délégués Départementaux à la Musique et à la

La Fédurok bénéficie du soutien du Ministère de la Culture et de la Communication (DMDTS), du Ministère de la Jeunesse et des Sports, de la Ville de Nantes, et de Trempolino .



les connaissances actuelles du secteur...

A l'heure actuelle, en France, la connaissance du secteur des musiques amplifiées s'appuie sur très peu d'études réalisées essentiellement sur :

les pratiques culturelles des populations concernées (musiciens et artistes, groupes de musiciens, public de concert, les populations " jeunes "...), les politiques culturelles (décentralisation de l'État

les politiques culturelles (décentralisation de l'Etat sur les Régions, Départements et localités, émergence de nouveaux interlocuteurs sur le terrain (ADDM, DRAC, services culturels divers) et par élargissement du champ des musiques amplifiées au secteur social par exemple,

secteur social par exemple, Les esthétiques musicales (construction historique de l'histoire de ces musiques et de leurs divers couants suite à l'explosion des deux derniers grands courants musicaux que sont le rap/hip-hop et la techno, dans les années 80),

Les industries cultureles (mise en évidence du poids économique que représente le secteur des musiques amplifiées/actuelles en Région, analyse des évolutions et des tendances à la concentration des industries culturelles, analyse sociologique et économique de la consommation de masse, approche différenciée de la consommation culturelle.

Les nouveaux champs d'observation et d'investigation :

Les demières études réalisées s'attachent, aujourd'hui, à essayer de mieux compiendre le poids économique et social que représente l'ensemble des piatiques induites ou développées par les musiques amplifiées (étude sur le poids économique des musiques actuelles en Pays de la Loire, ainsi qu'en Poitou Charente, état des lieux départemental en Mayenne ainsi que sur la Région Centre...).

De plus, certains Départements ou Régions sont actuellement en train de mettre en place, ou mènent déjà, des états des lieux visant à pouvoir évaluer les forces vives en présence dans leur périmètre géographique d'action (département de la Mayenne et du Finistère, la Région Centre, Région PACA, Région Champagne-Ardenne...).

A l'heure actuelle, si ce n'est par le biais d'auto diagnostique des lieux eux-mêmes, aucun travail d'observation global n'a été effectué sur les équipements de diffusion spécifiques des musiques amplifiées.

Les objectifs et outils de l'étude :

La grille d'observation mise en place s'inscrit dans la durée. Elle doit permettre la constitution d'une base de données. Cette base de données, pour être un outil effectif, doit être alimentée et réactualisée en permanence, années après années afin de pouvoir exploiter les informations, et ce, de manière bilatérale (par le centre de ressources et par les lieux eux-mêmes).

Elle est donc envisagée comme un outil de réponse à des questionnements spécifiques, complétant la batterie d'outils disponible sur le centre de ressources mis en place par la Fédurok (documentation, information, coordination, conseil, mise en réseau, analyse de données...).

Internet sera le moyen d'échange de l'information. La base de données informatique formalisant la grille d'observation sera accessible à tout moment par le biais de l' Intranet sur le site web de la Fédurok par les adhérents.

La logistique informatique est déterminante dans ce projet. Pour ce faire, la Fédurok s'est associé avec "Média s-cité ", as sociation spécialisée dans la démocratisation et la mutualisation des outils multimédias et informationnels. Outre la mise en réseau par son administration et sa gestion, "Médias-cité " assure la gestion de la base de données.

LE TOUR DE FRANCE POUR UNE MEILLEURE DU SECTEUR DES MUSIQUES

Partant du constat qu'aucune étude de rayonnement national n'avait encore été menée sur le secteur des lieux de musiques amp lifiées/a ctuelles (excepté certaines études réalisées sur des agglomérations, des départements ou des régions), la Fédurok s'est lancée, depuis novembre 99, dans un long et vaste état des lieux de l'ensemble des salles de son réseau.

Les résultats de ce travail d'investigation et d'analyse prévu pour le début de l'année 2001, devraient permettre, à tous les acteurs concernés, d'avoir enfin une vision globale du secteur des lieux de musiques amplifiées/actuelles.

Ce travail d'observation devrait combler un manque de connaissance certain sur des lieux qui sont, de par leur fonction et leurs actions multiples, à la croisée de nombreuses problématiques. En effet, Il n'est besoin de rappeler à personnes que la plupart des acteurs prenant part au développement des musiques amplifiées/actuelles (institutionnels, professionnels, musiciens...) ne disposent que de peu d'informations sur les réalités du secteur, et s'ils en possèdent, cellesci restent souvent fragmentaires voir obsolètes.

C'est pourquoi une grille d'observation adaptée aux lieux de musiques amplifiées/actuelles et à leur spécificité à été élaborée. Cette grille est articulée autour de quatre grandes parties :

1 – Le projet (artistique, culturel...)

2 – Le lieu (activités, équipements, publics...)

3 - L'équipe (personnel, bénévoles, personnes ressources...)

4 – Le territoire (géographique, institutionnel, environnemental, population...)

Il reste important de préciser que cette grille n'a pas été envisagée comme un outil de connaissance figé, au contraire elle se veut dynamique et évoluera avec le temps et les transformations du secteur.

Le tour de France est articulé en deux phases à la fois distinctes et complémentaires.

La première phase (novembre 99 – mai 2000) consiste en la visite (sur une ou deux journées) de l'ensemble des 44 lieux du réseau Fédurok.

La seconde phase (à partir de juin 2000) s'attache à porter dans une base de données informatiques l'ensemble des renseignements et informations recueillis pour chaque lieu, et ce afin de pouvoir commencer le traitement des données et leur analyse Par la suite, et annuellement, un travail de mise à jour des informations permettra l'évaluation par la comparaison, en mettant en perspective les évolutions et tendances du secteur.

Réaliser une observation sur l'ensemble des salles adhérentes au réseau Fédurok possède de grands avantages quant à l'analyse du secteur.

L'état des lieux va permettre à chaque lieu de porter un regard différent sur son action et sa structuration tout en permettant d'apporter des éléments de comparaison avec des lieux à taille, structuration, territoire, activités, et projets identiques ou quasi similaires (Porter un regard sur l'action initiée, ou en cours d'élaboration, en formulant autrement les réalités sur lesquelles les lieux opèrent, ou vont opérer).

Il doit, avant tout, être envisagé comme un outil d'information et d'analyse fiable et précis mis à la disposition des salles.

L'objectif étant que les salles se saisissent des moyens de connaissances apportés par cet état des lieux, pour la constitution de nouveaux projets et/ou l'analyse de leur situation.

DE LA FEDUROK CONNAISSANCE GLOBALE AMPLIFIÉES / ACTUELLES

C'est une perspective d'aide à la décision. Cette approche comparative doit permettre l'élargissement du champ de la réflexion critique mise en œuvre dans la conduite et la constitution des projets de chacun.

Elle doit également fav oriser et renforcer l'émerg ence de nouvelles dynamiques d'échanges à l'intérieur du réseau, associant des salles à activités, taille ou actions comparables.

Vis à vis des partenaires extérieurs, cet outil va permettre une lisibilité actualisée du secteur permettant :

- la possibilité de mettre en évidence des critères d'analyse,
- de dégager des évolutions et des tendances,
- d'analyser les besoins
- d'accompagner les lieux de manière plus pertinente.
- Il pourra également contribuer à la réflexion générale (structuration professionnelle, politique culturelle, décentralisation...).

Ce chantier mis en oeuvre devrait nous permettre rapidement de compléter et d'optimiser les informations mises à dispositions par les institutions prenant part à l'analyse des musiques amplifiées et actuelles. Celles-ci ne peuvent de part l'état des connaissances dont elles disposent, réellement retranscrire la réalité et la complexité d'un secteur dont la vitesse d'évolution va croissante. En effet, il s'avère aujourd'hui bien difficile de se cantonner à n'aborder les problématiques rencontrées par le secteur que sous l'angle de la dualité : musicien amateur/musicien professionnel, lieu à vocation commerciale/lieu à vocation culturelle, pratiques artistiques/pratiques culturelles et sociales... Les choses ne sauraient être aussi simples.

Les pratiques culturelles et sociales générées par les musiques amplifiées ne peuvent se limiter à un lieu, un secteur, un public spécifique. Bien au contraire, elles puisent leur énergie et s'appuient sur l'ensemble des champs constitutifs de la société dans laquelle elles s'inscrivent. Elles s'immiscent et évoluent souvent dans des espaces intermédiaires et communs à différents champs. Ce phénomène, et les évolutions qui l'accompagnent, ne semble pas être suffisamment pris en compte par les institutions publiques, et ce, de part un manque de connaissance flagant renforcé par un vide juridique et/ou fiscal toujours existant. Force est de constater que notre société, au sens des individus qui la constitue, s'est développée beaucoup plus rapidement que les institutions qui sont sensées l'organiser... C'est bien parce que les pratiques culturelles (médiums et médiateurs compris) de type musiques amplifiées/actuelles sont toujours méconnues qu'elles ont du mal à être reconnues...



Un comité de pilotage : outil de validation

Un comité de pilotage chargé du suivi méthodologique de l'étude est mis en place. Il a pour principale fonction de suivre, actualiser et valider les principales étapes de l'étude, c'est à dire :

- tenue du cahier des char ges (objectifs, méthode et calendrier),
- les méthodes d'enquêtes utilisées,
- les principes généraux.

Ce comité de pilotage, sous la présidence de Béatrice Macé, est constitué comme suit de :

- un ou des représentants du Ministère de la Cultur e,
- un représentant du Fonds de Soutien
- un représentant de la mission mécénat de la Caisse des Dépôts
- un représentant du Ministère Jeunesse et Sports
- un représentant de l'Association Nationale des Directeurs des Affaires Culturelles
- un représentant de l'Observatoire des Politiques Culturelles
- un représentant de la SACEM
- un représentant de la FNCC
- un ou deux représentants du réseau Fédurok, membre du conseil d'administration.

Un comité technique :

Un comité technique chargé du suivi de l'étude est mis en place. Ce comité est constitué de :

- Philippe Teillet, Université d'Angers,
- Gérald Elbaz, Médias-cités,
- Xavier Migeot, Pôle Régional musiques actuelles Poitou-Charentes,
- un représentant de l'Observatoire des Politiques Culturelles

Il a en charge le suivi technique de l'étude et pour fonction de construire et valider les outils et méthodes utilisées :

- construction et développement de la base de données informatique
- Arborescence de la grille d'observation
- Définition des variables recensées (nomenclature)
- Homogénéisation des indicateurs communs
- contrôle les incohérences et problèmes
- définition du plan de rédaction final du rapport

les avantages d'un réseau comme la Fédurok

Réaliser une observation sur l'ensemble des salles adhérentes au réseau Fédurok possède de grands avantages quant à l'analyse du secteur.

Les lieux : Ils sont des espaces privilégiés sur un territoire donné où se croisent les populations, les pratiques culturelles, les esthétiques musicales... Ils constituent, au plus près du terrain, le lien entre les pratiques des populations et l'action politique et culturelle.

Le nombre : le réseau regroupe plus de quarante équipements de diffusion spécifique.

Le territoire : les lieux sont répartis sur l'ensemble du territoire national (régions, départements, domtoms) avec des spécificités culturelles diverses.

La diversité: avec des équipements à taille, équipe, projet et activités différents, les lieux rassemblent une grande diversité de champs d'intervention et d'actions menées, aussi bien dans le domaine de la diffusion, que de la répétition, de l'enregistrement, de la formation ou de l'information. Avec, en plus des activités liées directement aux musiques amplifiées, des activités générant du lien social, les positionnant comme des lieux de vies qui permettent aux populations et aux réseaux de se croiser et d'échanger (restauration, bar, espace multimédia...).

La spécificité : ces équipements se positionnent essentiellement sur le secteur des musiques amplifiées/actuelles et les pratiques culturelles qui en découlent ou l'alimentent.



Cadre d'actions de développement et d'accompagnement artistique par un réseau

Composé de plus de 40 lieux musiques amplifiées/ actuelles répartis sur l'ensemble du territoire national avec près d'un million de spectateurs par an, il était de plus en plus évident que la Fédurok, en tant que réseau, s'engage de manière volontariste dans le soutien et le développement de projets artistiques voulus et portés par ses lieux adhérents.

En effet, les lieux adhérents, très ancrés dans leur territoire respectif avec des projets artistiques de plus en plus étoffés, deviennent tous, de façon encore inégale, des structures de développement artistique pour de nombreux artistes. De lieux naturels d'exposition, de découvertes, ils tendent à devenir de plus en plus des lieux d'accompagnement dans la durée, au travers de simples mises à disposition d'infrastructures ou encore de "résidences" plus élaborées.

Toutes ces expériences se généralisant, la Fédurok, au travers de sa commission développement artistique, a décidé de s'investir plus en profondeur, selon ses principes de réflexion/action, en mettant en place un programme d'intervention à géométrie variable. Celui-ci doit permettre d'une part, d'agir concrètement sur le terrain du développement artistique en faisant jouer la dynamique de réseau sans venir se substituer à aucun acteur professionnel (lieu adhérent mais aussi producteur, tour neur, autres réseaux...) et d'autre part, de poser des méthodes et des analyses en matière d'accompagnement de groupes en particulier vers la professionnalisation par les lieux.

Ce programme se fonde sur la capacité de repérage systématique par les adhérents de la Fédurok, individuellement et collectivement, mais aussi sur la base des sollicitations extérieures de plus en plus importantes qui se font jour en direction des lieux et du réseau lui-même.

C'est ainsi, que fin 99 la Commission Développement Artistique a posé les bases d'un projet à titre expérimental pour l'année 2000 intitulé "Départ".

L'implication du plus grand nombre de lieu est nécessaire au bon fonctionnement du projet, et à son développement futur.

Ce cadre d'intervention du réseau se veut une valeur ajoutée et complémentaire du travail fourni par les lieux, que ce soit au niveau local, départemental, régional ou même national et européen (l'ensemble des lieux couvre la métropole plus l'île de la réunion), mais aussi de celui fourni par des structures nationales dont c'est la vocation première, tels que le FAIR, le Printemps de Bourges ou le Chainon Manquant. C'est pourquoi la Fédurok s'attache à faciliter l'obtention de soutien et d'aides financières d'organismes professionnels du secteur (FCM, Sacem, Onda, Spedidam, ADAMI,...) pour le compte direct des acteurs de terrain.

Objectifs et Modalités

A Repérage/évaluation

Profitant du maillage territorial des lieux adhérents, de leur histoire, des liens privilégiés entretenus avec les groupes et les tourneurs, la Fédurok veut favoriser l'émergence de nouveaux talents, de projets pertinents et d'expériences innovantes.

B Accueil et/ou aide à la diffusion

Les quelques 2000 concerts annuels organisés par l'ensemble des adhérents de la Fédurok doivent servir de plateforme de diffusion pour les groupes repérés et soutenus. Il n'est pas question d'obligation, mais d'incitation, liée à une recherche de qualité artistique et de conditions favorables au développement. La Fédurok se doit de faciliter la circulation en posant, par exemple, des modulations de tarifs entre les capacités d'accueil de chacun des lieux. Les lieux constituent aussi des infrastructures et des compétences potentielles qui peuvent et doivent être mobilisables.

C Formation/Information

La Fédurok peut proposer ou mettre en place en direction de projets identifiés, des possibilités de stages, formations, filages, résidences..., après évaluation des demandes et des constats.

D Accompagnement personnalisé

La Fédurok peut apporter une aide spécifique et personnalisée aux projets, surtout sur des champs non couverts par l'accompagnement du lieu.

E Communication

La Fédurok grâce à ses outils de communication, la "Gazette Magique", la "Fréquence", bientôt le site Internet, souhaite mettre en lumière et promouvoir fortement les projets retenus.

Afin d'être plus précis dans ses modes d'intervention, la commission développement artistique a identifié quatre niveaux ou degrés de développement des projets artistiques qui ont permis de définir quatre modes d'intervention différenciés :



LE LABO

Nous sommes sur des projets dont la production ou la création est à finaliser et dont les cadres de développement au moment du repérage sont à construire. Ce sont aussi des aventures artistiques nouvelles qui font appel à de l'expérimentation (insertion de l'image ou nouvelles formes de relation au public par exemple)

Ces productions peuvent donner lieu à des propositions de tournée (comme ce fut le cas avec Fabulous et Doskwad), afin qu'elles puissent montrer le résultat de ces rencontres dans plusieurs lieux.

LE MONTE-CHARGE

Il s'agit de groupes dont la pertinence artistique est notable mais qui ne rencontre pas les supports d'un développement professionnel à une échelle autre que régionale. Accompagnés ou parrainés par des lieux, ces groupes ont besoin d'une "mise en orbite" qui nécessite un travail plus lourd et une mobilisation importante du réseau.

Ces deux premiers niveaux, qui peuvent se recouper pour un même groupe, représente un chantier prioritaire sur l'année 2000 pour la Fédurok.

Dans un premier temps nous avons demandé à toutes les salles de proposer deux groupes ayant une envergure potentielle de niveau national. 10 groupes ont été retenus par la commission réunie aux Trans-musicales 99, sur la base des critères de sélection suivant (en plus de ceux décrits plus haut) :

- a Pertinence artistique :
- o apport artistique musical,
- o capacité d'analyse et de formalisation des objectifs, o engagement et implication dans le cadre des projets des lieux du réseau Fédurok.
- b Structuration du groupe et du projet :
- o ambitions et potentialités,
- o stade musical et artistique : degré de maturité et réflexion sur la musique proposée,
- o stade professionnel : non signé sur une major ou en début de signature, statut individuel de chaque musicien.

Il ressort des évaluations faites avec les groupes, ci-après présentés, que les attentes et besoins sont de plusieurs ordres :

- Une exposition par la Fédurok :

Le fait que la Fédurok communique sur les groupes repérés apparaît comme une valeur ajoutée importante. La présente "Gazette Magique" doit donner une grande place

aux groupes avec un tirage plus important (6 000 ex.). De la même manière, les groupes seront exposés et hébergés gracieusement sur le site Intemet de la Fédurok. L'idée d'un CD-Rom est mise à l'étude. Parallèlement à cela, un travail de communication s'pécifique en direction des autres médias et réseaux est envisagé à plusieurs niveaux (en interne et en externe sur l'opération identifiant les lieux et les groupes).

- Aider à la mobilité par la diminution des coûts de transport : Les groupes sont freinés dans leur mobilité par le coût des transports qui vient très souvent entamer toute rémunération convenable (surtout quand ils font l'objet d'une première partie) ou élimine même toute velléité de programmation. La Fédurok se propose donc de tenter d'obtenir de la part des partenaires professionnels des soutiens financiers.

- Soutien à la structuration :

Les musiciens et les accompagnateurs avouent ne pas maîtriser et comprendre les logiques tant politiques qu'économiques du secteur, et ont fait part de leur envie de recevoir une information sur ce sujet et de pouvoir en débattre avec les autres musiciens sélectionnés. L'idée de rencontres organisées et d'une mise en réseau entre musiciens est souvent évoquée. La Fédurok se propose donc de définir des contenus et de proposer des intervenants selon un calendrier précis et sur des financements relevant notamment de la formation professionnelle. Elle propose également des soutiens plus spécifiques au cas par cas.

- Accueil en pré-production :

Les groupes ont une attente d'espaces capables de les accueillir pour parfaire leur recherche sonore mais aussi visuelle (quatre groupes ont une attente sur l'image). Bien entendu, la mise à disposition de moyens techniques de production est une demande principale, mais un apport humain et un retour distancié ne sont pas exclus. Cette pause est envisagée aussi pour permettre une décantation au regard du disque. La Fédurok propose, quand les lieux en charge de l'accompagnement n'ont pas les moyens de le faire, la possibilité d'une mise en réseau avec d'autres lieux, de poser des "deals" et d'en trouver les moyens au cas par cas.

- Diffusion:

Le besoin de diffusion est évident mais doit être, pour le réseau Fédurok, judicieux quant aux types de lieux et la période à envisager, à partir de septembre et jusqu'au deuxième semestre 2001. La Fédurok souhaite pouvoir mettre en place, par l'intermédiaire de tourneurs, des plateaux concepts permettant de présenter des groupes mais aussi des DJ's, des plasticiens, etc... Les équipes techniques et administratives pourraient être composées de membres des lieux de la Fédurok.

BYARKIBL

ELECTRO-ETHNIQUE DUB

Lieu accompagnant : Le Florida/Agen (en " résidence résonance ")

Après six années d'expérimentation et un premier album "EQUALIZE IT" (6 titres en distribution chez Tripsichord), il est possible de dire qu'EZEKIEL a trouvé la voie. Ces trois tourangeaux proposent, dans la lignée de la fusion des Dirty District et de la mutation des Spicy Box, une musique qui peut se reconnaître du cheminement des Ethnician, dont ils sont potes, et de groupes comme Audioactive ou Electro Groove Temple dont ils ont pu faire des premières parties très récemment. Ils explorent des solutions techniques qui permettraient l'alliance avec l'im age animée et nous concoctent ainsi un nouveau spectacle pour leur album à sortir en février 2000.

Tour neur/manageur : Fred Bapt, 44 rue de Pessac, 33 000, Bordeaux Tél./fax. 05 56 98 38 32 - Port. 06 82 58 82 10

E-mail: fredbapt@club-internet.fr

DUPAIN

TRADINOVATION PROVENÇALE

Lieux accompagnants : Le Cargo de Nuit/Arles et Le Sous Marin /Vitrolles

Sélectionnés pour représenter Marseille, dans le secteur musique à la "biennale des jeunes créateurs méditerranéens" au mois de juin 99, Dupain fait partie de cette nouvelle génération de musiciens, tout à la fois, respectueux du patrimoine culturel oral et avides de nouvelles technologies et de nouvelles sonorités. Composé de trois musiciens, Sam de Bouc à la voix et au tambourin, Pierlo à la Vielle à roue, Sam aux percussions, Dupain mêle chants et thèmes provençaux du monde ouvrier du XIXème siècle à des séquences électroniques et des rythmiques Nord africaines ou occitanes. Fondé par Samuel Karpienia, dit Sam de Bouc, Dupain est l'aboutissement d'un parcours dans les chants polyphoniques, d'un vielliste apprenti sorcier de l'électronique et d'une rythmique expérimentée (jazz, reggae, salsa, afro jazz...).

"(...) La formule de Dupain est hallucinogène : sur des boucles de sons grinçants, les tourneries de vielle de Pierlo, des six-huit, des tarentelles, toute une panoplie de rythme de transe sortis de la nuit des temps (...)". Hélène Lee, Libération 4 sept, 1999.

"(...) Il émane de leur musique une alchimie heureuse, des mélodies savamment orchestrées, jeux de voix et d'instruments où flottent un parfum indéfinissable de musique rupestre et urbaine, là où beaucoup s'enlisent dans un remix aux accents passéistes, les Dupain puisent dans les textes du milieu ouvrier provençal pour bâtir des chansons d'une belle modernité (...)". Zoé Lin, L'Humanité, juillet 99.

Tourneur: micmac,

c/o le tipi, 26a, rue de la Bibliothèque,13001 Marseille

Tél. 04 91 92 61 16 - Fax. 04 91 92 61 06 E-Mail : amicmac@wanadoo.fr quettes (...) Imaginez une house aux effluves 70's ou encore un jazz rock qui aurait oublié de se prendre au sérieux. Santana et Etienne de Crécy boeufant dans une rave (...)".

"(...) Car Nolderise vaut bien plus qu'un simple jeu d'éti -

Olivier Ducruix, RAGE, mai-juin 99.

LA THEORY DU REPTIL

AMBIANT ALTERNATIVE JAZZ CORE

Lieu accompagnant:

Le Florida/Agen (en "résidence résonance ")

Adeptes de la confrontation et de l'échange artistique, ces Pieds nickelés du XIIIème arrondissement de Paris, dresseurs de Pokémons sonores, sont introuvables sur les chemins traditionnels de l'ascension. Adeptes de différents arts martiaux sonores, en particulier de l'ambiant-jung le-pop-core, de l'électro-pop-bar oque, du psyché-jazz-wave, du classicmétal-jazz, du trash-ambiant, du dark-ska-wave, du contemporain-indus, du serial-core, du free-metal-house, du bluesilian-trash, du post-dub-metal, du progressive-world-core, du électro-doom-ambiant, du transe-psyché-rock, mais aussi et surtout du full-metal-jazz, les trois maîtres ont créé une discipline unique et originale que nous pouvons découvrir dans une première ébauche discographique (11 titres autoproduits) en 1997 choyé par le label PEE WEE. Curieusement ces pourfendeurs du beau, par des séjours fugitifs et des explorations frénétiques à la gare de Lyon, le New Morning, Musicora, le Sunset, le festival d'Aiguillon, la Maroquinerie et le Zoo Bizarre, et des rencontres initiatiques avec entre autres DO-Desclaux, Vincent Mahey, Christophe Monniot, Médéric Colignon, Elise Caron, Nassredine Dalil, DJ Tal-Leaf, DJ U-CEF, les Plasticiens Organiques, le collectif Alambik, InKorporation et Guillaume Orti, proposent deux formules vivantes et non achevées : Les Soirées Trombinoscopiques et les Nouveaux Concepts Musicaux en trio.

"(...) Mélodies réussies et riffs tapageurs font la joie des auditeurs... Il est pratiquement impossible de se faire une opinion sur un titre en quelques mesures car aucun n'est joué staight ahead. Bref, il n'y a pas de tabous musicaux pour la Theory du Reptil capable de passer des sons heavy du rock au drumming allégé et à la contrebasse chantante du jazz... Force est de constater que l'on est rarement à ce point étonné par un disque (...)". Renaud Czames, Batteur magazine, avril 99.

Tourneur : Caramba (Christel), Tél. 01 42 18 17 17 - Fax. 01 42 18 17 16 E-mail Caramba : caramb@club-internet.fr

E-m ail Théory : phil.reptil@caram ail.com

flotheo ry@aol.com

NOLDERISE ELECTRO GROOVE

Lieu accompagnant:

La CLEF (dans le cadre de la Maison des Artistes de la CLEF)

Les quatre jeunes musiciens des Yvelines de Nolderise refusent que les machines tuent l'homme. Ces résistants ont trouvé une façon très joyeuse de lutter par la danse et le groove. Groupe exclusivement instrumental (guitares, basse, batterie, Fender Rhodes), Nolderise distille une musique funky avec des samples domestiqués au service des instruments traditionnels. Issus des fameuses sélections "Yvelive" 99, ils ont déjà conquis les critiques et obtenus de nombreuses chroniques élogieuses. Ils travaillent actuellement leur live avec des plasticiens et préparent un album. On peut, en attendant, écouter leur premier jet discographique prometteur (4 titres autoproduits intitulé "Radio Shack").

"L'ovni du mois a pour nom, Nolderise". Aden (Le Monde - Les Inrockuptibles n°64).

Contact : Nolderise, 985 rue de la Chapelle, 78 630 Orgeval. Tél. 06 81 13 52 21 - Fax. 01 40 36 40 09

JMPZ

Metis rock intstrumental

Lieu accompagnant : La Cave à Musique/Mâcon

Composé de musiciens de la scène mâconnaise, le groupe JMPZ né à l'hiver 96 a intégré depuis un DJ entre hip hop et techno mais d'esprit alternatif et hard core. Ils revendiquent une création intuitive sans limite pour produire une musique in classable. Quel programme! Leur démarche est celle du théâtre de rue avec des performances lives recherchées, voire provoquées. En effet leur musique est construite ou déconstruite pour transporter. Deedjeridoo, basses, percus, batteries, platines et séquenceurs, voix se mêlent sans qu'aucun texte ne viennent se poser. Tout juste des onomatopées. Entre dub, beats technoïdes, rythmes groovy, ces jeunes musiciens sans complexe s'autorisent tout. Leur unique but étant de provoquer un état propice à la fête!

"(...) JMPZ refait le carnaval de Rio en pleine brousse (...) Tribale jam en quelque sorte (...)". M.D Le Pr ogrès, le 12/10/98.

"ça claque et tape dans tous les sens. ça donne des frissons partout et explore des univers inconnus. JMPZ, c'est le dépaysement aller simple (...)". Claude Girardeau, Le Progrès, le 2/08/98.

Contact : Véronique Tél/Fax 03 85 38 01 38

Port. 06 82 00 40 52 (Véronique) - Port. 06 10 16 54 15 (Zan)

E-Mail: zanovitch@caramail.com



NOLDERISE



EZEKIEL



DUPAIN



LA THEORY DU REPTIL

PROJET DÉPART (Suite)

- Exploration et expérimentation :

Des moyens spécifiques doivent être trouvés sur la base de projets précis, en particulier sur l'intégration de l'image dans les concerts. Pour la formule 2001, l'appel à proposition doit partir au sortir de l'AG de Brainans (juillet 2000). Il paraît important de se donner la possibilité de reconduire la relation une année supplémentaire pour certains des groupes. En effet, le travail sur cette première expérience (année zéro) a été mis en route tardivement et ne doit pas empêcher la Fédurok d'aller au bout de la première étape.

Et en deuxième lieu, l'ascenseur et le télétransporteur :

L'ASCENCEUR

Dans ce cadre, rentre des propositions faites par des groupes français ou des tourneurs sur une proposition de tournée Fédurok. Les groupes concemés sont à la fois encadrés par un tourneur de notoriété nationale, et une maison de disques. La Fédurok, sur une proposition artistique validée par la Commission, donne un coup de pouce dans la mise en place de la toumée. Le montage de la toumée est directement réalisé par le toumeur, après que les conditions de toumée aient été définies.

LE TELETRANSPORTEUR

Nous sommes sur les mêmes bases de fonctionnement que pour l'ascenseur mais avec des artistes intemationaux ou à fortes notoriétés que les lieux souhaitent programmer. Le tourneur français fix e avec la commission les conditions des tournées, et établit le calendrier. Les dates sont "bookées" par la Commission.

Deux toumées se sont déroulées en 1999 avec :

- ERIKTRUFFAZ (jazz) 9 concerts Fédurok
- FEMI KUTI (afro-beat) 18 concerts Fédurok



LAB

ELECTRO DUB

Lieu accompagnant:

La CLEF (dans le cadre de La Maison des Artistes de la Clef)

Originaire de la scène yvelinoise, avec comme base les aventures de K-ïmans, DSB, Treponem Pal, Raptus, Quark et de Blair, les six laborantins soniques de Lab° ont définit les principes d'une formule dub, aussi bien au travers d'un album 8 titres intitulé "Dubalgan 500 mg" chez le label Human Torch et distribué par Pias, qu'au travers de prestations scéniques qui associent l'image comme le cinquième élément d'une grande épopée. En route vers de nouveaux horizons par la déclinaison du dub, Lab° caresse l'espoir légitime de la réussite d'un second album et d'une conquête de nouveaux territoires.

"(...) On se laisse porter par ces mélodies à la fois moites et riches. Généreuse et ouverte vers les autres, la bande ne se perd pas dans des délayages fumeux et vulgaires, comme cela est souvent le cas dans les productions dub (...)". Magic! juillet/août 99.

"Sur scène c'est carrément surprenant parce qu'ils reprodui -

sent un son assez électro tout en ayant la saveur du rock". Fanny Acquet, COD@, décembre 99.

Contact: Mille Milliards (Guillaume), c/o M.D.A. La Clef, 46 rue de Mareil, 78 100 Saint Germain en Laye.
Port. 06 62 42 40 60

Fax. 01 39 73 29 21

Web: mille-milliards.com



POSITIVE RADICAL SOUND

RAGGA REGGAE RAP

Lieu accompagnant : la Luciole/Alençon

Né en 1997 du croisement de différents itinéraires de musiciens et de groupes de la région de Caen, PRS s'est très vite retrouvé sous de nombreux regards bienveillants et protecteurs du secteur, comme résultante évidente et attendue d'un bouillonnement musical discret mais profond. Leur organisation, leur intelligence et leur engagement ont interpellé très vite le secteur professionnel: Finaliste du Printemps de Bourges, puis en novembre 99 sortie de leur album 14 titres produits par les Disques T.A.F. intitulé "Bougnoule, blacko, négro, bicot" en édition chez Davoust, distribution chez Scalen. Le combo constitué de 7 musiciens a aligné les dates de toutes sortes, s'est forgé une solide réputation mais avec la grande difficulté de surfer sur la vague durable du reggae (ska, ragga...), tout en se posant comme une entité originale à part entière. L'exercice est difficile. Il suppose la définition progressive d'un son PRS, d'un discours PRS, d'un esprit PRS. Tout cela est en phase de construction avancée pour accéder à une dimension plus conséquente et souhaitée. De toute façon, tout est là dans le groupe pour le faire. Et, contrairement à de nombreux groupes français qui tiennent l'actualité du reggae sur la répétition d'attitudes convenues et d'un répertoire sans grande évolution et nouveauté, PRS n'en est qu'à ses débuts et n'a fait que poser les fondations solides d'un développement durable et pertinent. Attention surprise!

"(...)Lorsque l'on voit PRS pour la première fois, on est sur pris par tant de punch. Surpris aussi par les paroles provocantes sans être gratuites (...)". Ouest France, 28 déc.99.

"(...)Leur talent à fusionner reggae, ragamuffin et rap leur a déjà permis de se frotter à Saï Saï ou à Sinsemilia lors de pre-mières parties de concerts (...) Prônant, dans les textes, la résistance à toutes formes d'ignorance, PRS fait vibrer la scène par sa pêche et un son puissant (...)". L'Express, 01/04/99.

Contact : Frédéric Chapat, Les Disques du TA.F., chez Jean Davoust Editeur, 25 bd Arago, 75 013 Paris Tourneur : Suissa Productions, Tél. 03 26 08 96 92 Port. 06 60 37 14 54 - Tél. 01 43 36 94 81 - Fax 01 55 43 83 02

E-mail: chapataf@wanadoo.fr

MEÏ TEÏ SHO

AFRO-BEAT JUNGLE JAZZ DUB

Lieu accompagnant : La Cave à Musique/Mâcon

Les six musiciens lyonnais de Meï Teï Shô se revendiquent d'un phénomène biologique observé au japon qui désigne la fermentation du riz dans l'intestin, dont découle une ivresse incontrôlée et inattendue. Pour atteindre ce nirvana gastrique, le groupe pose une rythmique implacable et infatigable dont pourraient se revendiquer Fela père et fils ou Wynton Marsialis, des scratchs et des séquences subtiles, des jeux de cuivres évocateurs et un chant sensuel. L'ensemble des compositions, bien que sur la récurrence d'un thème ou d'une rythmique propice à la transe, se développe sur l'usage fin de dynamiques et de respirations propres à des musiciens qui se sont nourris d'un univers musical classique. Plus qu'un groupe, les musiciens se veulent un concept ou la base de lancement d'aventures musicales à géométrie variable. Leurs prestations scéniques et leur carte de visite discographique de 3 titres autoproduits le laisse entrevoir.

"(...) On sort de là un peu sonnés, mais heureux (...)". Aden, Le Monde - Les Inrockuptibles, novembre 99.

"(...) Le projet des Lyonnais rappelle une fois de plus que l'électronique ne remplacera jamais les sensations procurées par l'instrument. L'armada d'effets utilisés chez eux donne de l'amplitude à la dégustation. Leur musique est très dansante (le soupçon de jungle), variable dans son tempo pour la gestion de la transe, très chaloupée. Fortement communicative (...)". Reynald, Le Yéti (la revue du Chabada), n° 39, oct/nov. 99.

Contact: Marielle Valet, The Modern Things, c/o Stormy, 27 ter rue du progrès 93 100 Montreuil. Tél. 01 48 57 01 56 - Fax. 01 48 57 22 73 E-Mail: modernthings@hotmail.com

LA PHAZE

HOUSE AND JUNGLE

Lieu accompagnant:

Le Chabada/Angers (dans le cadre de "parrainage")

Emprunt de jazz et de psychédélisme, La Phaze, formule ang evine composée de deux musiciens avec d'un côté Arnaud (guitare, trompette, sax) éminent représentant de l'inclassable Hint et de l'autre Dany (samples, chant, clavier) issu de EK-KHA, est un jeune groupe (formé en 1999) mais particulièrement mûre sur le fond. Le premier essai autoproduit de 6 titres illustre parfaitement les intentions d'affirmer un groove efficace et les premières prestations scéniques ont démontré que les sets étaient voués à nourrir le dance floor jusqu'à épuisement.



"(...) Les compos prennent toute leur ampleur en concert : c'est un fond rythmique sur-guinchant, oscillant entre le dub et la jungle, au dessus duquel planent des mélodies et des lignes de voix ragga qui nous incrustent le crâne pour y ciseler leurs pulsions groove (...)". Olympic, janvier 2000.

Contact: Marielle Valet, The Modern Things c/o Stormy, 27 ter rue du progrès 93 100 Montreuil.

Tél. 01 48 57 01 56 - Fax. 01 48 57 22 73

E-Mail: laphase@excite.fr

STICKBUZZ

Rap hard core and Dub

Lieu accompagnant : Le Grenier à Son/Cavaillon

Les lascars d'Avignon sont explosifs mais réfléchis, virulents mais constructifs, engagés mais libres. Ils ont la rage de dire, une rage qui cache encore une intense sensibilité que les paroles et le son laissent entrevoir peut être de plus en plus avant de rev enir à la percussion et la libération des énergies. Ce groupe nous fait croire que l'engagement radical existe encore pour l'évolution des consciences et l'exaltation du corps. "Le vent de la vie n'a de sens qu'au présent, dorénavant et pour longtemps, je reste vivant." Ces paroles résument bien l'esprit du groupe formé en 1994. Constitué au départ par le classique basse/batterie/guitare/chant, la petite entreprise de déconditionnement s'est élargie d'un DJ et d'un sonorisateur. Ils écument le territoire et ne négligent aucunes opportunités de contamination. Après un premier 6 titres autoproduits, le groupe a pris la décision de sortir pour 2001 l'ALBUM.

"Normalement, j'aime pas trop la fusion, mais, là, j'ai été soufflé par le CD 6 titres de STICKBUZZ (Actif). C'est du trash-ragga avec un super son, un super bon chanteur et des textes intelligents". Fluide Glacial, juin 98.

Contact: Stickbuzz, 4 rue Baraillerie, 84 000 Avignon

Tourneur: Blight: 06 63 80 40 13

Tél/Fax: 04 90 80 06 92 - 06 14 81 75 08 (Christophe)

E-Mail: stick buzz@caramail.com





Fiscalité

T.V.A sur la billetterie Le choix est fait!

Quelle surprise au retour des fêtes de la St Sylvestre de découvrir que l'article 279bis a 1° et 2° du Code Général des Impôts (CGI) dont le moratoire posé trois ans aupavant et qui arrivait à expiration au 31 décembre 99, n'avait pas été re vu par les services de l'Etat (Culture et finances).

Brutalement les lieux où il était habituel de consommer des boissons à l'occasion des concerts où quand le billet d'entrée donnait aussi accès à une possible restauration, vo yaient le taux de leur billetterie mais aussi celui des subventions correspondantes, passer à 19,6% au lieu de 5,5%.

Toute l'économie des lieux et de la production des musiques amplifiées et actuelles s'en trouvait affectée de manière aussi catastrophique qu'une marée noire pour les ostréiculteurs.

La Fédurok et le SYNPOS dans les premières semaines de janvier ont attiré l'attention du Ministre de la Culture et du Parlement et construit un argumentaire dont nous vous donnons un extrait dans ce même numéro.

Le but était d'obtenir le maintien à 5,5 % en posant cinq critères pris en compte de manière cumulative pour identifier sans ambiguité les professionnels bénéficiaires.

Les critères proposés ont été:

- la détention de la licence d'entrepreneur de spectacles,
- l'émission d'une billetterie et,
- le paiement d'une taxe parafiscale,
- le critère facultatif simplifié et adapté au spectacle vivant d'aujourd'hui,
- L'assujettissement au taux de 2,10 % pour les spectacles énumérés à l'article 279 b bis du CGI et à l'article 279 b bis a 1_i et 2_i du CGI.

Lionel Jospin lors de son passage au Printemps de Bourges a annoncé que le taux serait ramené à 5,5% dans la prochaine loi de finance rectificative avec un caractère rétroactif.

Extrait de l'argumentaire env oyé au Ministère de la Culture et au Parlement (députés et sénateurs) :

"(...) Sans faire un historique de cet article, il est évident qu'à l'origine, il visait spécifiquement l'activité commerciale de débit de boissons et non, celle culturelle et artistique de diffusion de concerts de musiques amplifiées et actuelles (rock, chanson, jazz, rap, techno, musiques traditionnelles, etc) apparue très for tement structurée depuis au moins 15 ans.

Ce secteur émergeant dans le paysage culturel et artistique français ne reçoit que depuis peu il est vrai, la reconnaissance du Ministère de la Culture; ce qui peut expliquer ses difficultés d'intègration dans tous les débats entre les services de l'Etat.

Mais la volonté, dans la continuité des précédents ministères, s'affirme de manière très marquée par Madame Catherine

Trautmann avec, en particulier, la mise en oeuvre d'une Commission des Musiques Actuelles, la définition de programmes spécifiques (Scènes de Musiques Actuelles) ainsi que l'attribution de moyens plus importants.

Cette volonté de l'Etat correspond aussi à une implication de plus en plus explicite des collectivités territoriales tant en investissements (établissements de grande capacité, complexes ou salles de petite et moyenne capacité) qu'en subventions de fonctionnement.

Ainsi, des politiques publiques se construisent en direction de ces pratiques qui concernent une large part de la population, majoritairem ent jeunes (15/30 ans), et font appel à des approches culturelles et artistiques différentes, liées très souvent à de nouveaux comportements sociaux et à de nouvelles aspirations artistiques.

Il est devenu évident, par exemple, que le spectacle ne se vit plus de la même façon que pour le théâtre, le lyrique ou la musique classique. La motivation des publics et l'engagement des artistes reposent sur une diffusion musicale vivante qui associe étroitement des notions de convivialité, d'échanges, et de participation plus active du public.

Mais outre ces spécificités culturelles et artistiques, ce secteur des musiques amplifiées et actuelles connaît une économie fra gile, quel que soit son voisinage ou cousinage avec les industries du disque et de l'audiovisuel.

En effet, l'analyse économique de Baumol et de Bowen s'applique, comme pour le théâtre et le lyrique, à la production de concerts de musiques amplifiées et actuelles.

La production et la diffusion de concerts de musiques amplifiées et actuelles ne peuvent bénéficier de gains de productivi té et de production. Bien au contraire, ces musiques sont tributaires de deux coûts indissociables et lourds qui composent l'économie première d'une production : les hommes et les technologies.

Les hommes qu'ils soient artistes ou techniciens, sont primor diaux dans la production de spectacles et ne peuvent faire l'ob jet de gains de productivité, le coût social étant de plus en plus élevé.

Les technologies de l'amplification mais aussi de l'éclairage et de plus en plus de l'image sont intimement liées à la création de ces musiques et font appel à des moyens techniques sophisti qués et onéreux.

Il apparait dès lors évident, qu'à l'exemple du théâtre et du lyrique, le coût global du spectacle ne peut être supporté entiè rement par la demande individuelle, donc le billet d'entrée.

Un processus de solidarité publique (subventions, fiscalité dérogatoire, spécificités sociales, etc) et professionnelle (taxe parafiscale, loi du 3 juillet 1985 relative aux droits voisins, etc) ainsi que des produits annexes (bars par exemple) s'avèrent donc indispensables pour donner une viabilité économique à cette nécessité artistique culturelle et sociale que représente la pratique des concerts de musiques amplifiées et actuelles.

Les modes de rentabilité complémentaire issus des indus tries du disque et de l'audiovisuel, qui pourrait être consi dérées comme évidentes à première vue, ne compensent que pour des artistes de très forte notoriété et ne concerne qu'à peine 5 % des entreprises du secteur.

Le secteur du spectacle vivant musical se caractérise par des petites entreprises réparties sur l'ensemble du terri toire national (70 % de moins de dix salariés) avec un impact politique, social, culturel et artistique majeur mais à l'équilibre économique précaire qu'un moindre acci dent (ajout d'un différentiel de 15 points de TVA par exemple) peut faire sombrer massivement.

Si la situation est si inquiétante pour les professionnels et qu'ils se mobilisent pour la reconduction du taux de 5,5 % lorsque sont servies des consommations pendant le spectacle, c'est parce que l'ensemble de l'économie du spectacle vivant musical est affecté.

Il ne s'agit pas que de quelques salles ou de quelques organisateurs de spectacles isolés, mais c'est l'ensemble des structures du spectacle vivant : producteurs, salles, festivals, mais aussi musiciens et l'ensemble des personnels du secteur qui sont menacés financière ment, par le passage du taux à 20,6 %.

C'est le développement des artistes et de la création musicale dans notre pays ainsi que les attentes de nom breux publics qui sont affectés (...).

- 1 Rapport de la Commission Nationale. Ministère de la Cultur e. Septembre 1998.
- 2 Pratiques Culturelles des Français. Olivier DONNAT. Ed.
- Développement Etude et Prospective 3 Sociologie et Economie de la Musique en France, diagnostic d'un système vulnér able. Mario d'ANGELO. Ed. La Documentation Française. Coll. Les Etudes. Paris 1997.
- 4 Permorming Act : The Economic Dilemma. BAUMOL and BOWEN XX Century Fund, New-York, 1966.



La gazette magique de la fédurok / N°15 / juin 2000 / Page 13

Le FISC négocie avec Bercy

Parallèlement à la négociation initiée avec Bercy par la Fédurok et le SYNPOS sur le taux de TVA billetterie, se mène depuis plus longtemps (le mois d'octobre) une autre négociation. Celle-ci est conduite directement avec les services fiscaux par le FISC qui rassemble des groupements du spectacle vivant. Cette négociation porte sur l'application de l'instruction fiscale du 15 septembre 1998 relative au statut fiscal des associations.

L'aventure du FISC a commencé au sortir d'une réflexion collective amorcée en mars de l'année dernière et complémentaire à la mise en œuvre d'une fiche technique, posée par le Syndeac et le Ministère de la Culture, fixant l'imposition de type commerciale comme unique horizon fiscal pour les associations exerçant, de manière professionnelle, leur activité dans le domaine du spectacle vivant.

Même si, dans bien des cas, l'imposition aux impôts commerciaux semblait favorable sur le plan économique, la revendication par un secteur culturel de la lucrativité pouvait heurter profondément les sensibilités philosophiques et politiques d'un certain nombre de structures culturelles.

En ef fet, en dehors du cadre strictement amateur, il ne devenait plus possible de se revendiquer d'une autre imposition, en particulier non commerciale. C'est comme si, tout d'un coup, "l'exception culturelle" ne se limitait plus qu'au seul cinéma et sur un plan uniquement international.

Très faiblement médiatique et encourageant financièrement, la revendication de la non lucrativité ne pouvait que peu passionner. Partant d'un travail de réflexion collective dès le mois de mars 99 produit par un certain nombre de fédérations (Cf. Gazette Magique n° 14 d'octobre 99), puis d'une opportunité de rencontre avec les services fiscaux de Bercy (suite à présentation de la fiche technique par le Syndeac et les ministères de la culture et des finances), une négociation s'est mise en place et doit aboutir dans les prochains jours à la diffusion de fiches techniques permettant à un certain nombre d'association se reconnaissant de la non lucrativité, de l'assumer pleinement sans être automatiquement soumis aux impôts commerciaux (TVA, IS et TP).

Outre la finalisation réussie d'une négociation, est née de ce processus collectif le FISC (Fédération d'Intervention des Structures Culturelles) avec comme structures fondatrices, la Fédération des Arts de la Rue, Fédercies, le Syndicat des Nouvelles Formes et Arts du Cirque et la Fédurok.

Le FISC a décidé d'explorer des voies juridiques, fiscales et économiques qui permettent à la création artistique et à l'action culturelle de se trouver des espaces de développement qui ne soient pas limités à ceux fermés du "commercial" ou de "l'administré", et revendique ainsi un possible tiers-secteur culturel à l'exemple de celui exprimé par le secteur social. (Contact secrétariat: la Fédurok)



des dispositifs publics relatifs aux lieux

De la détérioration entamée du dispositif SMAC (Scènes de Musiques Actuelles)

1 / situation actuelle

Trois dispositifs publics relatifs aux lieux et mis en œuvre par le Ministère de la Culture cohabitent et ouvrent des conventionnements et des financements qui associent systématiquement les collectivités territoriales.

Le premier et le plus ancien est celui des "scènes nationales". Il regroupe des lieux issus de la lère décentralisation essentiellement théâtrale (Maisons de la Culture puis Centres d'Action Culturelle) avec un plancher d'intervention de 1,5 MF et un plafond stratosphérique. Les projets artistiques se définissent dans un cadre d'intervention généraliste, à dominante théâtre, avec des missions qui s'articulent autour de la diffusion et de la création.

Le second, plus récent, intitulé "Scènes Conventionnées" a permis de regrouper des théâtres, en particulier en régie mais missionnés sur un champ artistique plus spécifique tel que la danse (plateaux danse) pour une part de leur activité de diffusion et de création plus large. Le plancher financier serait fixé à 250 KF et le plafond à 1,5 MF.

Le troisième dispositif est celui des Scènes de Musiques Actuelles qui en 1996 a été le regroupement des Cafés Musique et de "petits lieux émerg ents". Au nombre d'environ 150, ces lieux ont un projet artistique qui, jusqu'à présent, ne porte que sur les musiques actuelles avec une base d'intervention financière de 100 KF et un plafond non identifiable à ce jour mais qui, en moyenne, tour ne autour de 500 KF.

Ces dispositifs se sont construits et développés à un moment marqué par l'arrivée importante des collectivités territoriales sur le champ culturel, et en particulier sur celui des Musiques actuelles.

Les collectivités territoriales souvent motivées par d'autres enjeux que ceux avancés par le Ministère de la Culture et les historiques très variables des lieux ont fait appar aître un paysage disparate et peu homogène.

Mais, depuis peu, on voit se dégager une rapide évolution des projets développés dans les lieux de Musiques actuelles et amplifiées, labellisés ou non-SMAC, avec une inflexion marquée de leur projet vers une action culturelle plus volontariste, et le début d'une pluridisciplinarité entouant une action centrée jusqu'à présent sur la diffusion et la généralisation d'un travail d'accompagnement des pratiques au plus proche des populations impliquées (amateurs, artistes en voie de pré-professionnalisation) sans que les moyens, notamment de la création/production, soient existants.

De l'action concertée des collectivités publiques et d'une profession émergente, de nouvelles générations de lieux "complexe" (deux salles + locaux de répétition + centre de ressources, de rencontres/multimédia), induisant une nouvelle dimension de projets et une autre échelle financière, émergent régulièrement avec une fonction territoriale obligée

2 / Les SMAC conduisent à une impasse et un ghetto

Une impasse financière:

- Les moyens sont limités et sans adéquation avec le projet développé, le différentiel annuel sur l'investissement artistique est maigre voire inexistant selon les lieux.
- Les lieux sont entre les 2 berges du gué :

Les lieux sont sortis du bois et ont accepté le passage au respect des législations en vigueur ; ils ont donc quitté l'économie du bénévolat et de l'alternatif, ils approfondissent leur action et se décident à assumer des projets culturels construits et reconnus comme tels (au départ action militante sur la diffusion plus particulièrement).

Il y a donc un double retard à compenser:

par rapport au projet développé et par rapport à l'économie réelle du secteur.

L'évolution des projets est d'autant plus difficile à projeter et à construire que le quotidien est déjà précair e. Les lieux SMACs, sans un effort plus important ni aide particulière des collectivités territoriales, ne pourront décoller de l'axe de diffusion et s'investir dans l'acte de production/création (les Musiques actuelles et amplifiées sont déjà repérées pour ne reconnaître que fort peu le travail de répétition et de composition des musiciens). Or l'acte de création n'est que peu æ vendiqué par les collectivités territoriales qui se positionnent sur d'autres enjeux.

Un ghetto culturel

L'imperméabilité des réseaux entre eux est renforcée par le choix ministériel de travailler davantage sur les esthétiques que sur une politique d'action culturelle qui se présenterait comme un équilibre entre offre et demande.

La demande d'intégration des Musiques Actuelles et Amplifiées (MAA) par d'autres dispositifs publics tels que celui des scènes nationales et conventionnées aboutit au règne de l'esthétiquement correct (ce qui est jugé présentable au public censément plus averti des autres scènes est repêché du réseau MAA en y mettant le prix, c'est à dire: la chanson, le nouveau jazz, les musiques électioniques, les musiques nouvelles).

L'intégration des MAA à l'ONDA traite le problème de manière marginale et ôte des moyens au secteur MAA en en donnant un peu plus à ceux qui en ont déjà. C'est quasiment un non-sens de pratiquer une politique de la carotte à un moment où on établit une charte de missions de service public ; qui plus est dans un secteur où la notion d'évaluation est juste abordée sans être appliquée.

Le dispositif "résidence chanson" renforce cette supercherie d'ouverture qui se limite à une esthétique au détriment d'une structuration renforçant les potentialités de production d'un secteur entier.

Toutes les conditions sont donc remplies pour que les scènes nationales les plus opportunistes s'achètent un lifting "jeunesse et émergence" en récupérant les gimmicks des MAA (tarifs pas chers, bières et convivialité facile, événementiels attractifs avec nuits chaudes et prolongées, artistes branchés - le nec plus ultra étant l'artiste underground et arty).

Il ne s'agit pas de s'opposer à l'évolution d'une action culturelle qui, enfin, prend en compte la demande du public, mais de revendiquer une égalité de moyens qui permette de poursuivre un travail engagé de longue date avec des artistes à un moment où il n'y avait pas d'argent et pas de reconnaissance des pouvoirs publics et de suivre la logique d'une relation de fidélité par rapport à un public.

Les scènes de musiques actuelles, à court terme, n'auront plus la possibilité de suivre les évolutions du spectacle vivant qu'elles auront initiées. Elles seront, de fait, exclues de leur propre histoire et constitueront un réseau "marchenied"

L'enjeu, à moyen terme, est donc la protection des conditions de l'émer gence et de l'accompagnement de ce processus si particulier puisque nos lieux remplissent aussi ce rôle de maintenir une actualité artistique indépendante des grands médias, de susciter et former des habitudes culturelles nouvelles auprès des jeunes populations, pratiques accessibles et ouvertes sur la nouveauté et la curiosité.

Un système qui inhibe la capacité d'évolution de ses acteurs se condamne à une sclérose et, dans le champ culturel, aboutit à l'évidement des projets de leur substance.

3 / la problématique ''dedans/dehors''

L'impossibilité du ministère à négocier avec une émergence qu'il n'a pas initiée s'explique par un positionnement historique de "décideur-payeur" et surtout par une volonté de ne considérer que les artistes comme pivot de l'action culturelle.

On demande donc aux MAA de se conformer à des cases conçues en d'autres temps pour d'autres praticiens.

Au bout d'années de revendication, on aboutit à une reconnaissance qui demeure superficielle et qui cache une instrumentalisation de la démocratie culturelle au profit de la sempiternelle démocratisation culturelle.

Les MAA demandent une reconnaissance respectueuse des spécificités constitutives de leurs pratiques: une intégration sur des schémas de structuration et non sur des modèles ayant été établis sur d'autres bases que les leurs.

A cet endroit, les particularités MAA sont à reprendre comme base d'analyse :

- Elles sont nées d'une auto proclamation de différents protagonistes,
- Elles ont servi de support à différents types de revendication (citoyenneté pour n'en citer qu'une),
- Elles s'appuient un refus d'une vision normée et normative,
- Elles se développent dans les interstices béants entre action culturelle traditionnelle et consommation culturelle standardisée,
- Elles se positionnent au croisement de ces deux logiques dans l'addition de déterminismes qui jusqu'à présent semblaient en opposition rédhibitoire :

une action culturelle sur un champ dont l'économie peut ne pas être complètement assistée,

- Elles pratiquent au quotidien une relation forte à leur environnement et se fondent sur un ancrage territorial fort.

On se souviendra que lors d'une première négociation SMAC, nous avions déjà lorgné du côté du cinéma dans ce que la comparaison pouvait avoir d'instructif.

Une troisième voie est donc toujours à envisager et à travailler de manière à la fois autonome et également croisée:

- une analyse technique portant sur des constats économiques, sociaux, juridiques et fiscaux,
- une égale attention aux deux bases du projet culturel et artistique (les populations et les artistes),
- une dimension d'engagement et d'exigence au service d'un territoire, d'une proximité.

4 / futur

Pour ne pas arriver au contraire de l'objectif fixé (reconnaître et soutenir l'émergence MAA), il convient d'établir une égalité de traitement des disciplines artistiques entre elles : que des projets véritablement MAA portés par des personnes issues du giron MAA puissent intégrer le réseau scènes nationales ou scènes conventionnées.

On notera la demande de l'Aéronef d'être scène nationale et du Médiator d'être scène conventionnée; on peut également citer la réflexion menée par les équipes du Chabada, du Brise Glace, du Florida, de l'Olympic, de la Cave à Musique, etc...).

Pour ne pas arriver à une perversion de l'objectif fixé, il convient d'établir un nécessaire principe d'égalité dans le traitement par le ministère des réseaux spectacle vivant.

Il convient d'analyser objectivement le phénomène MAA et d'accepter d'accompagner ce secteur sur ces spécificités cultuelles, artistiques, économiques et sociales. Cela se traduirait par une remise à niveau entre moyens et objectifs, selon l'économie propre de ces lieux.

L'accroche d'un dispositif doit être le projet culturel et non l'ancrage chronologique dans une reconnaissance antérieure. L'ambition du projet, sa recherche d'équilibre entre demande et offre (et innovation), sa résonance sur le territoire déterminé et son économie doivent être les paramètres de l'analyse conduisant à sa prise en compte dans un dispositif.

Loin de remettre en cause la décision de travailler sur trois dispositifs distincts, cette nouvelle approche détermine de nouveaux rôles dans la définition de contrats d'objectifs culturels ainsi que de formalisation de responsabilités.

Les lieux sur les trois dispositifs ne devraient plus être labellisés pour un temps indéfini. Il est nécessaire de lier la reconnaissance et le soutien au projet mis en œuvre par l'équipe, le lieu servant à la fois de cadre d'exploitation et de support de définition.

Les dispositifs peuvent bien sûr continuer à avoir des finalités différentes et complémentaires : celle des SMACs pourrait être un point de rééquilibrage entre démocratisation et démocratie culturelle et peut-être dans une ouverture à d'autres champs que les seules MAA.

DE L'ABSENCE DE VISION POLITIQUE, L'EXEMPLE DES SCÈNES DE MUSIQUES ACTUELLES

L'an dernier, pour la première fois en France, les ventes de disques d'artistes français dépassent celles de leurs homologues étrangers. On ne peut que se réjouir de voir maintenue l'exception culturelle face à la concentration de plus en plus importante de l'industrie musicale internationale.

Cette singularité est remarquable à plus d'un titre et, notamment parce qu'elle est (avec le dynamisme de l'industrie phonographique française) la résultante des politiques publiques. Les quotas radios ont eu un effet très bénéfique, ainsi que le réseau des très nombreuses salles moyennes et petites qui permettent aux artistes de créer et d'être diffusés.

En effet, ces petites et moyennes salles maintiennent une actualité artistique indépendante des grands médias et permettent à des styles musicaux qui n'en trent pas dans les formats télés ou radios d'exister.

Par delà leur contribution à cet équilibre artistique (et économique...), elles créent aussi chez les jeunes des habitudes culturelles et préparent leur s oreilles à des découvertes (et surtout des envies de découvertes), qui permettront à cette situation de se pérenniser.

Mais, il ne faudrait pas que cette réussite masque les possibilités de ce réseau et,par adoxalement, le cantonne dans un rôle de tremplin à la reconnaissance commerciale.

Il ne faut pas oublier le rôle de structuration très important joués par ces lieux, en direction des jeunes artistes (amateurs et professionnels), des managements, des producteurs. A chaque nouvelle génération musicale, ce sont de nouvelles personnes à former, mais surtout à accompagner en fav orisant leur maturation artistique mais aussi citoyenne.

Les SMACs constituent le seul dispositif national de lieux de spectacle vivant à assumer ce rôle. Ce travail s'inscrit dans une notion de démocratie culturelle qui, si elle n'est pas à opposer à la démocratisation culturelle, est néanmoins la seule façon de répondre efficacement aux multiples cultures des jeunesses urbaines.

Aujourd'hui, où la segmentation de la société est de plus en plus importante, l'enjeu est de permettre aux SMAC d'être un véritable réseau travaillant à la démocratie culturelle. Les cultures communautaires, les cultures jeunes, la possibilité d'échange entre générations (musicales et autres) dans des lieux accessibles, en prise avec les réalités sociales et culturelles sont des objectifs qui doivent être pris en compte et pour qui les SMAC ont déjà répondu de manière efficace.

Malheureusement, ce positionnement nouveau ne répond pas aux schémas éprouvés dans l'action culturelle. Et les SMAC peuvent appamâtre peu lisibles, voire incongrues vis à vis d'une certaine institution qui, souvent, ne les connaît que de nom. Peu d'évaluation des projets et des actions, pas de personnel spécifique et formé dans les collectivités territoriales pour la mener ; un flou

d'autant plus opaque que ces initiatives ont d'abord été des initiatives de militants ou de collectivités locales.

Il est donc simple et rapide de mésestimer l'apport des SMAC au paysage culturel national et de penser que celui-ci doit être complété par une action des autres réseaux de diffusion conventionnés par l'État et les collectivités territoriales dans le secteur des musiques actuelles.

Cette idée a cours actuellement dans le domaine de la création, domaine actuellement interdit aux SMAC par l'absence de moyens financiers. Les autres réseaux s'y précipitent, au nom d'une "complémentarité" que l'on nous sert régulièrement : "A vous la découverte, l'émergence, la diffusion... à moi l'esthétique, l'inscription de l'artiste dans une certaine postérité et la création". Ce discours a deux misons : légitimation du statut de ces réseaux (qui ignorent les pratiques amateurs) et difficulté de compréhension des phénomènes d'apparition, de propagation et d'existence des différents courants musicaux.

Le risque est une institutionnalisation peu à même de maîtriser les caractéristiques propres au secteur (par exemple pour l'enseignement artistique), un éparpillement financier peu productif, le risque d'inventer des histoires déjà connues, des expériences déjà validées (avec ce que cela produira de ratages et de traitement partiel des problématiques), des choix esthétiques à l'emporte-pièce (chanson, jazz, électronique) en fonction de la position culturelle et médiatique des établissements de diffusion ou d'enseignement.

Au vu des choix institutionnels qui se précisent, il est aisé de prévoir une évolution négative pour les SMAC : ces scènes deviendront des " garages " pour " rôder " de jeunes artistes, des lieux sans création, incapables d'accompagner et de faire se développer les émergences futures, un entresol uniforme de la diffusion musicale

Les autres Scènes conventionnées garderont le bénéfice moral et culturel de créations ou de spectacles, esthétiquement et médiatiquement plus "corrects". Mais ceci ne sera qu'illusoire. Le paysage musical se composera de quelques lieux de création et d'un réseau de diffusion moribond. Bien loin de la dynamique actuelle, ce sera alors l'abandon d'une certaine exception culturelle.

En ne voulant pas voir que la richesse des musiques actuelles provient de la base (et donc au départ des pratiques amateurs), que cette donnée est fondamentalement différente de celles qui ont dicté les politiques culturelles depuis un demi-siècle, en refusant d'installer une réponse spécifique à cette problématique, nous sommes en train de manquer une formidable opportunité de reconsidérer l'action culturelle dans notre pays.

C'est aussi pour l'institution et la puissance publique en général, l'incapacité de compléter le dispositif existant par un autre dispositif, différent par son éthique, ses règles et son fonctionnement.

C'est de nouveau un rendez-vous manqué avec une certaine éducation populaire et, plus généralement, avec les aspirations de la jeunesse.

Éric Boistard,

Vice Président de la Fédurok, Directeur de l'Olympic (Nantes)

PAS DE FERMETURE ESTIVALE POUR LES BRAVES

LE BATO FOU présente:

21 juin - 14h - 10f : Eliminatoire Rockolycée

23 juin - 22h - gratuit : Lego

7 juillet - 22h - gratuit : Faham (musique traditionnelle réunionai-

21 juillet - 22h - 50/30f: Meddy Gerville trio (note bleue et métis-

28 juillet - 22h - 30f" Rock is back again": Chrysalis (heavy metal), Velium, Cristal death.

LA LUCIOLE présente :

21 juin - 22h - gratuit - fête de la musique : Me one

23 juin - 60/70/80: 19h30 : grill music party / 22h : Les ageous gratoons

28 juin – 21h – 30f/gratuit : Dit terzi (inclassable)

1^{er} juillet - 22h - 60/70/80: The pretty things (rock)

6 juillet - 22h - 60/70/80 : La ruda salska (raga-ska-latino)

7 juillet – 22 h – 50/60/70

Grill Music Party autour de Bien l'bonjour les beatles

Soirée de clôture de la saison ; barbecue à partir de 19h30.

LE PLAN présente :

30 juin - 20h30 - 60f : Saez

3 juillet - 20h - 110f : U-Roy

7 juillet – sous réserve : Transglobal underground

9 juillet - 20h30 - 110f : Popa Chubby

11 juillet - sous réserve : Rollins band 15 juillet - 20h30 - 110f: Coco robicheaux

21 juillet - 20h30 - 100f: 16 horsepower

24 juillet - sous réserve : Ani di Franco

LE CARGO DE NUIT présente :

23 juin – 22h – 60/40f : Mister gang + DJ (reggae-ragga)

29 juin – 20h – 80/50f : Saïan supa crew (hip-hop)

30 juin – 22h – 60/40f : AdamaDrame (percussions africaines)

Du mardi 4/7 au samedi 8/7:

After RIP "Nuit d'été, Nuits de sons et d'images" :

4 juillet 21h - gratuit - place de la République

(en partenariat avec les RIP): Spook and the guays – Les Boukakes

5 juillet - 23h - gratuit : DJ Alain Veau (w orld session)

6 juillet - 23h - gratuit : DJ the big tribute collector (latino vibes)

7 juillet - 23h - gratuit : DJ the big tribute collector (afro vibes)

8 juillet 23h - 30F: DJ Papy (DJ latino / salsa Radio No va)

Du lundi 10/7 au samedi 15/7:

Afters SUDS, à ARLES "Voyages sonores de la nuit" :

10 juillet - 23h - 60F/40F: Asere (cubain)

11 juillet 23h - gr atuit : DJ Alain Veau (world session)

12 et 13 juillet - 23h - gratuit : DJ Graham B -

(Londres/Amsterdam) (chaleur du sud)

14 juillet - 23h - 30F: DJ Graham B + guests

(Londres/Amsterdam)(soul jazz and his flavour - Nineties Vibe)

15 juillet - 23h - 30F DJ Graham B + guests (

Londres/Amsterdam)(groove thing and his latin all stars)

BARBEY ROCK SCHOOL présente :

22 juin - fête de la musique à la maison d'arrêt de Gradignan

Quartier hommes : Les hurlements d'Léo

Quartiers femmes : Les oisillons tombés du nid

Centre des jeunes détenus : Le square (formation hip hop)

Les 1ères parties seront assurées par les groupes constitués pendant l'année lors des ateliers

24 juin - dans le cadre du Cité rock "Furie hip hop 2000 II " - de

9h à 4h du matin :

Manifestation organisée en collaboration avec Coast II Coast où s'enchaîneront:

- ateliers (sampling, Djing et break dance)

- débat : " Le hip hop hier, aujourd'hui, demain..."

- Battle break dance, a ec des breakers de toute la France.

- concert avec une quinzaine de formations

- soirée animée par des DJ locaux

LE BRISE GLACE présente :

23 et 24 juin – participation à l'inauguration du skate-parc des Marquisats



DJ's tous les après-midi dur ant les compétitions + 2 concerts :

23 – Burning heads – Sev en hate + Against you

24: Silmarils - Shaggy Dog Story + Teen Days Running

30 juin et 1er juillet : Enregistrement live du groupe Razad (chan-

L'UBU présente :

22 juin - 20h/1h - 60/40f: Me one et Shirley M

29 juin – 20h/3h – 60/40f : Bentley rhythm Ace et Steve Austeen &

L'AÉRONEF présente :

22 juin – 21h – 70/50f : Bruno Genero (musiques du monde)

23 juin – 21h – 90/60f : Monica Passôs (musiques du monde –

26 juin – 21h – 90/60f: Toots & the Maytals (Jam) + guest (reggae) 27 juin – 21h – 90/60f (sous réserve) : Moby (musiques électroniques – GB)

LE FUZZ'YON présente :

21 juin - 21h - gratuit : Fête de la musique

LE MOULINS DE BRAINANS présente :

21 juin – fête de la musique à Poligny

24 juin - 22h - 70/60f: K2R Riddim (reggae)

30 juin - 22h - gratuit jusqu'à minuit, après 30f : Polymix night

ET CEUX QUI LA POURSUIVENT SOUS D'AUTRES CIEUX:

BARBEY ROCK SCHOOL présente :

23 juillet : concert aux arênes de Bayonne (120 ff) : Louise attaque, 16 Horsepower, Flor del fango

LE FLORIDA présente :

22 juin - fête d'Agen : Félix L.P. et Michel acias

14 juillet - Astaiuos : Ceux qui marchent debout, Hi Bposka, Félix L.P, Chant du coq, Cie Vieussens, Samba Résille.

LE NOUMATROUFF présente :

BETES DE SCENE !10ème édition du 10 au 15 juillet 2000 à

Mulhouse/ Concerts au Noumatrouff sauf indication

10 juillet : (concert gratuit - open air - Place de la réunion) : Toots and the Maytals

11 juillet : Afrika Bambaataa + Java + Mei Tei Sho + Gnaw as

12 juillet : Rollins band+ Skull

13 juillet : DJ Krush + guests (pr og en cours)

14 juillet: Macka B & Mad Professor (à confirmer) + Zenzile + Gar y

15 juillet: (concert gratuit - open air - Place de la réunion) : Me one + after au Nouma avec :J azzanov a + Dubwiser + Rainer Truby +

Pablo Valentino + B the bomb + Hamid

LE FUZZ'YON présente :

23 juin -18h et 24 juin - 14h - Les sens hip-hop:

2ème édition des rencontres consacrées aux multiples facettes de la culture hip-hop, par cours en centre ville.

L'AÉRONEF présente :

21 juin - 19h - concert gratuit à l'hippodrome de Marcq-en-Baroeil: Gallagh'Blues, a Rory Gallagher Tribute

LE VIP présente :

11 et 12 août - 9ème édition des Escales, festival des musiques du monde : " En Europe : les musiques métisses et nomades spectacles de rue, expositions, concerts (Idir, Titi Robin, La fanfare Ciocarlia, Ska-P, Les gitans du Rajastan, Latcho Drom, Alan Stivell, Mugar, Dobr anotch, Terras di canto et bien d'autres...), un spectacle pyrotechnique, l'espace enfant...Plus de 200 artistes invités, 5 scènes avec une quinzaine de concerts par jour...

LE SOUS-MARIN, toujours actif sur Vitrolles

Face à la violence des actes et des propos de la Municipalité de Vitrolles (effraction, murage du lieu, propos diffamatoires), le Sous-Marin s'est défendu légalement et la Justice lui a donné raison.

Le 10 octobre 1997, le Tribunal de Grande Instance d'Aix-en-Provence condamne la Municipalité pour effraction et voie de fait car actérisée, entrave à la liberté d'association. L'équipe pouv ait ainsi récupéær le lieu. Cependant, la ville voy ant qu'elle avait agi illégalement, s'est précipitée pour annuler la convention de mise à disposition lors d'un Conseil Municipal. L'équipe quitte le lieu, et chercher d'autres endroits pour exercer ses activités.

En No vembre 1998, le Tribunal Administratif de Marseille juge illégale la fermeture du Sous-Marin. C'est une première victoire importante pour l'équipe.

Le Tribunal Correctionnel d'Aix-en-Provence condamne, le lundi 8 novembre 1999, Catherine MEGRET et Hubert FAYARD pour diffamation ayant porté atteinte à l'honneur et à la considération de l'association. Ils sont condamnés à payer une amende de 15 000 F chacun, à verser 50 000 F au Sous-Marin, et 5 000 F pour frais de justice.

Ce jugement, permet d'effacer toutes les accusations gratuites portées contre le Sous-Marin.

Pendant ce temps là, le Sous-Marin s'organise et développe son projet avec la ferme intention de reconquérir un lieu.

En attendant, il occupe le terrain et travaille avec les associations de Vitrolles, programme des groupes en émergence, mélange les sons et les populations, développe des ateliers, provoque des rencontres et des espaces de palabres, des moments festifs...

Le Sous-Marin, association loi 1901, travaille dans le domaine culturel et social, av ec l'appui de partenaires publics tels que la Région, la DRAC et le département à travers l'organi-sation de nombreuses manifestations, type festival; et mène un travail de longue haleine et continue d'accompagnement de groupes musicaux et de projets culturels et artistiques. Le Sous-Marin propose également de nombreux détours culturels par un fort partenariat av ec le tissu associatif de la ville et de l'Étang de Berre, en organisant également des spectacles de Café-théâtre, de marionnettes, des Cafés-Cinés, des Soirées dansantes...

L'action du Sous-Marin c'est aussi et surtout :

- plus de 15 000 spectateurs par an... Concerts, Festival "la Tête dans les Étoiles", Théâtre, Spectacles pour enfants, Détours culturels, le Sous-Marin continue ses activités dans les villes limitrophes de Vitrolles : les Pennes Mirabeau, Rognac, Aix, Marseille...
- plus de 400 jeunes qui participent aux ateliers... Le Sous-Marin n'est pas seulement une a sociation de diffusion des Musiques Actuelles. Il mène des missions de formation et d'aide à la création: ateliers centrés sur les Musiques Actuelles, ateliers théâtæ, ateliers radio, ateliers de Bandes Dessinées...
- un travail au quotidien avec plus de 40 associations... Le Sous-Marin travaille régulièrement avec de nombreuses associations de Vitrolles, de l'Est de l'Étang de Berre, de Marseille et d'Aix, à travers les ateliers, le Festival "La Tête dans les Étoiles", la Semaine d'Éducation Contre le Racisme, la Fête du 1er mai, le Repas des Quartiers, l'Hommage à Pierre Grimaldi, les Journées Afrique du Sud...

De ce trav ail continu doit se profiler, à terme, la légitimité d'un nouveau lieu et l'espoir de respirer et de vivre, pour toute une popula-tion, sans la chape de plomb FN.